Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 066-216602052-20260529-67DELIB2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Pyrénées-Orientales

COMMUNE DE TAUTAVEL

ARRONDISSEMENT DE PERPIGNAN
CANTON DE LA VALLEE DE L'AGLY

NOMBRE DE CONSEILLERS : 15
NOMBRE DE PRESENTS : 14
NOMBRE DE VOTANTS : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt-sept mai à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de Tautavel, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur François TIXADOR, maire.

La convocation a été adressée aux membres du Conseil municipal par Monsieur le Maire le vendredi vingt-deux mai deux mille vingt-six, conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales. Elle a été affichée à la même date.

Présents (14) : M. François TIXADOR, Mme Sandrine GRAU, M. Jean-Luc RAFART, Mme Yannick de LUMLEY, M. Gérald MARGUERON, M. Lionel SANCHEZ, Mme Jessica BARICAULT, M. Joël RIVIERE, Mme Manon GREGOIRE, M. Paul-Louis MOIGNE, Mme Julie PARIS, M. Vincent PIQUEMAL, Mme Clémence OUGUERES, Mme Léa VILLAR, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

Absente représentée (1) : Mme Maëly MARONNIER représentée par M. Gérald MARGUERON.

Absent non représenté (0) : Néant

DELIBERATION N°67/2026

OBJET : MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE ET VALIDATION DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL (DÉMISSION, CRÉATION D'EMPLOIS POUR REMPLACEMENT ET RENFORT SCOLAIRE, ET AVANCEMENTS DE GRADE)

Rapporteur : François TIXADOR, Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L. 2121-29 qui dispose que le Conseil municipal fixe par ses délibérations la liste des emplois de la commune ;

VU le Code Général de la Fonction Publique (CGFP), notamment son article L. 332-13 autorisant le recrutement d'agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires indisponibles en raison, notamment, d'un congé de maternité ;

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L. 332-8 relatif au recrutement d'agents contractuels sur des emplois permanents dans les communes de moins de 1 000 habitants ;

VU la délibération DCM 35/2026 du 23 avril 2026 portant adoption du Budget Primitif 2026, prévoyant les crédits de personnel au Chapitre 012 ;

VU la lettre de démission d'une agente occupant le grade d'ATSEM Principal de 1ère classe, reçue en mairie le 4 mai 2026 ;

VU l'attestation de grossesse d'une agente administrative (appui au Secrétariat Général et secrétariat du Maire), confirmant un arrêt de service au titre du congé pathologique prénatal à compter du 22 juin 2026 ;

VU le tableau des effectifs de la commune de Tautavel présentant les propositions de mise à jour au 27 mai 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEEC) impose une actualisation régulière du tableau des effectifs afin de garantir une adéquation parfaite entre l'organisation des services municipaux et les réalités budgétaires ;

CONSIDÉRANT QU'IL convient d'acter la démission définitive d'une agente (désignée ci-après « Agente A »), actuellement en position de disponibilité, et de procéder ultérieurement à la suppression de son poste d'ATSEM Principal de 1ère classe à temps non complet (14/35ème) devenu sans objet à compter du 1e septembre 2026 ;

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 066-216602052-20260529-67DELIB2026-DE

CONSIDÉRANT QU'EN raison du départ en congé de maternité d'une agente administrative (désignée ci-après « Agente B ») dès le 22 juin 2026, il est impératif de pourvoir son remplacement temporaire pour garantir la continuité des missions d'appui au Secrétariat Général et de secrétariat du Maire ; qu'à cette fin, la collectivité doit procéder à une Déclaration de Vacance d'Emploi (DVE) sur la plateforme de l'Emploi Territorial ;

CONSIDÉRANT QU'AFIN de fiabiliser la rentrée scolaire et de sécuriser l'organisation au sein de l'école maternelle, il est proposé de créer un poste contractuel (CDD) dédié aux fonctions de renfort scolaire (entretien et encadrement) à compter du 1e septembre 2026 au bénéfice d'une agente (désignée ci-après « Agente C ») ;

CONSIDÉRANT QUE dans une perspective de consolidation statutaire, il est prévu d'ouvrir un poste de titulaire au sein de la filière technique à raison de 29/35ème ;

CONSIDÉRANT QU'IL convient également d'ajuster la structure des grades pour intégrer les avancements de grade prévus au titre de l'exercice 2026, permettant la promotion interne des agents des filières technique, administrative et médico-sociale ayant satisfait aux critères statutaires ;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure s'inscrit dans l'intérêt communal et qu'il est nécessaire que le Conseil Municipal délibère pour valider ces ajustements de structure ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, Monsieur le rapporteur entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

1. **D'ACCEPTER** la démission de l'Agente A et de **SUPPRIMER** le poste d'ATSEM Principal de 1ère classe (14/35ème) correspondant, à compter du 1e septembre 2026.
2. **D'APPROUVER** le principe du recrutement d'un agent contractuel pour assurer le remplacement de l'Agente B durant son congé de maternité et d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer la Déclaration de Vacance d'Emploi (DVE) afférente à compter du 22 juin 2026.
3. **DE VALIDER** la création d'un poste contractuel (CDD) à compter du 1e septembre 2026 pour assurer les fonctions de renfort scolaire à l'école maternelle.
4. **D'APPROUVER** l'ouverture d'un emploi permanent dans la filière technique (Adjoint technique) à hauteur de 29/35ème pour permettre le recrutement d'un agent occupant les fonctions de renfort scolaire.
5. **D'APPROUVER** les créations de postes et de grades nécessaires pour les avancements de grade 2026, tels que détaillés dans le tableau RH présenté à l'assemblée.
6. **D'ADOPTER** le tableau des effectifs de la commune de Tautavel tel que mis à jour au 27 mai 2026.
7. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, François TIXADOR, à signer tout acte administratif, contractuel et de notification nécessaire à l'exécution de la présente décision.
8. **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget de la Commune au Chapitre 012.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales au titre du contrôle de légalité, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Affichée en Mairie et publiée sur le site internet de la ville www.tautavel.com le 01/06/2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre,
A Tautavel, le 29 mai 2026

Le Maire,
François TIXADOR

Le secrétaire,
Lionel SANCHEZ

MAIRIE de TAUTAVEL 66 (Pyr. Or.)

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 066-216602052-20260529-67DELIB2026-DE

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE TAUTAVEL (ADOPTÉ AU 21/05/2026)

Libellé emploi	Tps travail hebdo	Cat. Hiéra.	Cadre Emplois	Grades	Emploi non pourvu	Emploi pourvu
FILIÈRE TECHNIQUE						
Responsable Services Techniques	35 H (TC)	C	Agent de Maîtrise Territorial	Agent de Maîtrise		1
Agent polyvalent (entretien, voirie, école)	35 H (TC)	C	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Territorial	1	1
Agent polyvalent (com., animations)	29 H (TNC 29/35e)	C	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Territorial	1	0
Agent polyvalent (com., animations)	28 H (TNC 28/35e)	C	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Territorial		1
Agent polyvalent (com., animations)	28 H (TNC 28/35e)	C	Adjoint Technique Territorial	Adjoint technique Territorial Principal 2ème classe	1	0
Agent polyvalent (voirie, travaux)	35 H (TC)	C	Adjoint Technique Territorial	Adjoint technique Territorial Principal 2ème classe		2
Agent polyvalent (cantine, entretien)	25 H (TNC 25/35e)	C	Adjoint Technique Territorial	Adjoint technique Territorial Principal 2ème classe	1	0
Agent polyvalent (voirie, travaux)	35 H (TC)	C	Adjoint Technique Territorial	Adjoint technique Territorial Principal 1ère classe	2	0
Agent polyvalent (agence postale)	28 H (TNC 28/35e)	C	Adjoint Technique Territorial	Adjoint technique Territorial Principal 2ème classe		2
Agent polyvalent (agence postale)	28 H (TNC 28/35e)	C	Adjoint Technique Territorial	Adjoint technique Territorial Principal 1ère classe	2	0
SOUS-TOTAL FILIÈRE TECHNIQUE					8	7
FILIÈRE MÉDICO SOCIALE						
Atsem	14 H (TNC 14/35e)	C	ATSEM	ATSEM Principal 1ère classe	1	0
Atsem	35 H (TC)	C	ATSEM	ATSEM Principal 1ère classe	0	1
Atsem	35 H (TC)	C	Agent de Maîtrise Territorial	Agent de Maîtrise	1	0
SOUS-TOTAL FILIÈRE MÉDICO SOCIALE					2	1
FILIÈRE ADMINISTRATIVE						
Secrétaire général	35 H (TC)	A	Attaché Territorial	Attaché territorial		1
Agent administratif (com, rel. pub.)	35 H (TC)	B	Rédacteur Territorial	Rédacteur territorial principal 2ème classe		1
Agent administratif (com, rel. pub.)	35 H (TC)	C	Adjoint Administratif Territorial	Adjoint administratif territorial principal 1ère classe		1
Agent polyvalent (urbanisme, écoles)	35 H (TC)	C	Adjoint Administratif Territorial	Adjoint administratif territorial principal 2ème classe	1	1
Agent polyvalent (urbanisme, écoles)	35 H (TC)	C	Adjoint Administratif Territorial	Adjoint administratif territorial principal 1ère classe	1	0
Agent polyvalent (médiathèque, Fr.Serv.)	28 H (TNC 28/35e)	C	Adjoint Administratif Territorial	Adjoint administratif territorial		2
Agent polyvalent (médiathèque, Fr.Serv.)	28 H (TNC 28/35e)	C	Adjoint Administratif Territorial	Adjoint administratif territorial principal 2ème classe	1	0
Agent polyvalent (accueil)	26 H (TNC 26/35e)	C	Adjoint Administratif Territorial	Adjoint administratif territorial		1
Agent polyvalent (accueil)	26 H (TNC 26/35e)	C	Adjoint Administratif Territorial	Adjoint administratif territorial principal 2ème classe	1	
Agent polyvalent (compta)	30 H (TNC 30/35e)	C	Adjoint Administratif Territorial	Adjoint administratif territorial		1
Agent polyvalent (compta)	30 H (TNC 30/35e)	C	Adjoint Administratif Territorial	Adjoint administratif territorial principal 2ème classe	1	
SOUS-TOTAL FILIÈRE ADMINISTRATIVE					5	8
EMPLOI PERMANENT POUVANT ÊTRE POURVU PAR CONTRACTUEL (Art. L332-8 CGFP)						
Contrat CDD technique, commune moins de 1000 hab. (jusqu'au JJ/MM/2026)	29 H (TNC 29/35e)	C	N/A (Contrat)	N/A	1	
SOUS-TOTAL					0	
TOTAL DES EMPLOIS PERMANENTS					15	16
Emplois Non Permanents (pour information)						
Contrat CDD Médico-Social pour Remplacement Disponibilité	29 H (TNC 29/35e)	C	N/A (Contrat)	N/A		1
Contrat CDD technique Accroissement saisonnier activité	20 H (TNC 20/35e)	C	N/A (Contrat)	N/A		2
Contrat CDD administratif pour remplacement personnel en absence exceptionnelle	35 H (TC 35/35e)	B	N/A (Contrat)	N/A	1	
SOUS-TOTAL					1	3
TOTAL GLOBAL (PERMANENTS + NON PERMANENTS)					16	19

La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu ont été affichés et publiés sur le site internet de la Mairie. Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.

F. T

L. S